

Organisation des opérations de vote de septembre 2008 (à l'attention des membres MoDem 78)

Le bureau départemental, réuni le 3 juillet 2008, a fixé les règles suivantes pour la préparation des élections statutaires de septembre 2008. Elles ont été présentées et débattues lors du FORUM78 le 5 juillet 2008. Elles concernent les trois élections qui auront lieu le 27 septembre.

Merci de lire très attentivement.

1/ Rappel (extrait du site web du MoDem)

Relevé des dernières décisions du Comité de conciliation et de contrôle, qui portent en particulier sur le calendrier et les modalités d'organisation des élections internes du 27 septembre prochain

Par décision du Conseil national du 8 juin dernier, les élections pour les présidences départementales, les conseils départementaux et les membres de la conférence nationale auront lieu le 27 septembre prochain dans l'ensemble des départements.

La Comité de conciliation et de contrôle est chargé de la coordination de ces élections.

Dans sa réunion du 24 juin 2008, le Comité de conciliation et de contrôle a fixé le calendrier suivant :

- Date limite de constitution des commissions électorales départementales : **10 juillet 2008**
- Date limite d'appel à candidatures : **31 juillet 2008**
- Date limite d'examen des listes électorales : **31 juillet 2008**
- Date limite de dépôt des listes de candidats aux 3 élections (présidence départementale, conseil départemental, conférence nationale) : **31 août 2008**
- Date limite de réception par la commission électorale départementale des professions de foi : **10 septembre 2008**
- Envoi des professions de foi aux adhérents : **13 septembre 2008**

2/ Une Commission électorale départementale est mise en place pour ces trois élections ; elle a pour fonction de fixer la composition du fichier électoral, de veiller au respect des règlements des différentes élections, et elle travaille en lien étroit avec la Comité de conciliation et de contrôle (national).

Elle est composée de :

- Jean-Pierre ALIX, Jouy-en-Josas
- Janine CAYET, Trappes
- Sylvie LECONTE-FARNIER, Saint-Cyr l'Ecole

- Chaque liste pourra y déléguer un représentant de son choix.
- Pour prendre contact : commissionelectorale@modem78.org

3/ Notre souci est de favoriser la participation des adhérents la plus large à ces élections, dans un souci de transparence. Le bureau départemental du moDem78 a retenu les modalités pratiques suivantes :

- Appel aux têtes de liste, quelle que soit l'élection, par un mèl de la fédération adressé à tous les adhérents : **6 juillet**
- Déclaration personnelle des candidats comme tête de liste auprès de la Commission électorale 78 (par mèl): **15 juillet**
- Publicité, par la fédération, des candidatures comme tête de liste auprès de l'ensemble des adhérents, de façon à ce que chacun puisse proposer sa candidature en indiquant la tête de liste de son choix : **18 juillet**
- Réception des candidatures individuelles par la Commission électorale départementale, **du 20 au 28 juillet**
- Communication des candidatures individuelles reçues par la commission électorale aux têtes de listes : **du 20 au 29 juillet.**
- **La commission électorale départementale est garante de la transparence de cette procédure.**

- Ensuite reprend le calendrier national, avec la clôture des candidatures le 31 juillet et le dépôt des listes le 31 août.

4/ La validité des candidatures sera établie par la Commission électorale 78 avant le 31 août.

5/ Pour consulter les fonctions détaillées de chacune des instances à élire, prière de vous reporter aux Statuts et au règlement intérieur nationaux (disponibles sur le site MoDem) et au règlement intérieur MoDem78, qui adopté le 5 juillet lors du Forum78.

6/ Fichier électoral

Il aura pour base les adhérents de 2006 et 2007, complété des adhérents nouveaux de 2008 jusqu'à la date du 26 juin inclus (soit trois mois avant le scrutin).

Pour être électeur, il faudra être à jour de sa cotisation 2008, qui peut être réglée le jour même du vote pour les adhérents de 2006 et 2007 (il est préférable de la régler avant la date limite, par internet ou par envoi postal au siège de la fédération).

7/ Election du président :

Conformément au règlement intérieur Yvelines, le groupe présidentiel sera composé de 7 personnes (élection proportionnelle à la plus forte moyenne)

8/ Election du Conseil départemental

Le fichier de référence permet de présenter des listes composées de 90 adhérents (alternativement hommes et femmes) ; une liste supplémentaire de 10 adhérents a été décidée pour tenir compte des adhésions nouvelles, ce qui porte à 100 personnes la taille des listes. Il est rappelé que la liste peut être présentée incomplète à condition d'alterner hommes et femmes, mais qu'alors elle ne peut comprendre de suppléant(e). (élection proportionnelle à la plus forte moyenne)

9/ Election de la Convention nationale

« **8-1 Compétences** (extrait du statut national)

La Conférence nationale, assemblée des représentants du Mouvement Démocrate, définit la politique générale du Mouvement par les programmes qu'elle approuve et par les motions qu'elle vote.

Elle examine le rapport du Bureau national sur l'activité du Mouvement et débat sur ses conclusions.

La Conférence nationale se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président et sur un ordre du jour établi par ses soins ou à la demande d'un tiers du Bureau national.

8-2 Composition

La Conférence nationale est formée de:

- un collège de membres élus pour trois ans au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne dans le cadre départemental, à raison d'un élu pour vingt adhérents et d'un minimum de deux membres par circonscription législative, dans le respect de la règle de la parité.

Au titre de ce collège, le Mouvement Démocrate des Français de l'étranger, là où il est représenté, élit ses représentants dans les mêmes conditions avec un minimum d'un membre par circonscription AFE.

- 300 adhérents élus locaux ou parlementaires, choisis pour trois ans par leurs pairs dans le cadre de la fédération des élus démocrates.

- 300 adhérents au titre des personnes morales fondatrices du Mouvement Démocrate, durant la période transitoire, selon les modalités définies par le règlement intérieur.

- les membres du Comité exécutif.

- les membres du Bureau national.

Le Bureau national, sur proposition du Président, peut désigner des personnalités qualifiées sans que le nombre de celles-ci puisse être supérieur à 2% du nombre total de membres de la conférence nationale »

10/ Cette circulaire annule toute circulaire ayant précédemment fait appel à des candidatures pour l'une des trois élections.

Les questions suivantes, débattues lors du Forum78 le 5 juillet 2008, recevront une réponse en temps utile après consultation du Comité de conciliation et de contrôle (national) :

- possibilité de vote par internet
- possibilité de vote par correspondance
- format de la profession de foi

Le président de la Commission électorale, Jean-Pierre ALIX